



Donnons vie au progrès

CONSULTATION PNACC 3

CAHIER
D'ACTEUR

23/12/2024

Le groupe Bouygues, acteur majeur dans les secteurs de la construction, des infrastructures, des énergies et services, des médias et des télécommunications, salue l'initiative du gouvernement français de renforcer la résilience sur son territoire face aux conséquences croissantes du changement climatique. Conscient des vulnérabilités pour ses activités et pour les territoires dans lesquels il opère, le groupe Bouygues souhaite contribuer activement aux objectifs du PNACC-3 en mettant à profit son expertise multi-sectorielle.

En matière d'adaptation, le groupe Bouygues mène des analyses d'une part, pour limiter le risque climatique sur ses actifs et d'autre part afin d'anticiper les effets du changement climatique sur ses produits livrés. A titre d'exemple :

- Bouygues Construction et Bouygues Immobilier développent des projets qui intègrent les risques climatiques dès la conception, en favorisant des designs adaptés ;
- Colas anticipe les précipitations accrues en développant des revêtements plus perméables que ce soit sur les infrastructures routières et urbaines ;
- Bouygues Telecom s'assure que ses infrastructures (antennes, data centers) soient résilientes face aux effets du changement climatique pour garantir une connectivité fiable.

1. Solutions fondées sur la nature et gestion de l'eau en zones urbaines

La ville de demain, confrontée au défi du changement climatique, doit profondément se réinventer. Les solutions fondées sur la nature apparaissent comme des leviers majeurs pour l'adaptation de nos villes. Une vision nouvelle appelle à considérer le « bâtiment et sa parcelle » non plus comme deux espaces distincts de vie ou de travail mais comme un seul outil stratégique de lutte et d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

- Sur le modèle de « MaPrimeRénov », créer un établissement financier public délivrant des incitations et aides financières lors d'opération d'installation d'espaces végétalisés sur les toitures des bâtiments et/ou sur l'emprise au sol dans la parcelle, dès lors qu'ils sont combinés avec les travaux de rénovation du bâtiment, pour contribuer ensemble à l'amélioration thermique du tout.
- Adapter la TVA pour les travaux d'espaces verts qui concourent à la mise en conformité thermique des bâtiments et de ses abords. Plus généralement, il est essentiel de mettre en place des réglementations qui encouragent les investissements dans des infrastructures résilientes, par exemple via **des incitations fiscales pour les bâtiments conformes aux standards de construction durable**.
- Favoriser les systèmes de récupération d'eau de pluie dans toute nouvelle opération de construction ou de réhabilitation pour garantir la pérennité des solutions végétales favorisant le rafraîchissement et la lutte contre les inondations.



- Favoriser les systèmes d'infiltration des eaux de pluie dans les espaces urbains et dans les parcelles existantes.
- Déployer des marchés de travaux de génie écologique permettant d'améliorer la résilience des territoires, notamment vis-à-vis de la ressource en eau, au regard du coût de l'inaction pour les pouvoirs publics et les assurances sur le temps long

Plus généralement, pour les entreprises et les activités dépendantes des ressources en eau, ou encore de la biomasse, il serait intéressant de disposer d'une analyse prospective par département évaluant la disponibilité de ces ressources à court et moyen terme et de mettre en place des coalitions locales d'acteurs définissant des plans d'actions pour gérer, piloter et évaluer les risques associés à ces ressources.

2. Renforcer les partenariats public-privé

Nous recommandons de promouvoir des partenariats entre l'État, les collectivités locales et les entreprises pour déployer des projets pilotes d'adaptation. Le groupe Bouygues est disposé à contribuer à ces initiatives en apportant son expertise technique et ses capacités d'innovation.

L'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les marchés publics (mesure 44) est salutaire. Afin que cette intégration soit la plus efficace possible, une **communication, en amont, de l'Etat sur les modalités d'évaluation de la prise en compte du risque climatique envisagées** et attendues serait pertinente (demandes d'études, de mesures envisagées, etc.). L'objectif serait de garantir une forme de cohérence entre les exigences nécessaires de la commande publique et leur traduction en engagement (plan d'action, document, indicateur chiffré, etc.) pour les acteurs privés.

Par ailleurs, **l'intégration de plusieurs scénarios climatiques et d'études d'exposition dans les projets publics** (rénovation, chantiers, etc.) est à encourager. Cela permettrait de faire évoluer les pratiques des acteurs, dès l'étape de conception, avec une réflexion sur le dimensionnement des infrastructures à différents horizons temporels, en prenant en compte leur résilience face à différents aléas climatiques (tout en évitant le sous-dimensionnement/surdimensionnement).

3. Conception et gestion des infrastructures

L'adaptation des référentiels techniques de conception, d'exploitation et de maintenance des infrastructures des transports est essentielle. La **concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur**, semble également à favoriser pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle rapide de ces nouveaux référentiels. Un calendrier des échéances de publication et une communication plus globale autour de l'ensemble des nouveaux référentiels serait appréciée pour encourager la transformation des pratiques des entreprises.

La prise en compte de mesures d'adaptation dans les référentiels techniques de conception et de maintenance des infrastructures doit être systématique. Toutefois, l'intégration de ces nouvelles pratiques peut entraîner des coûts additionnels pour les entreprises (ex : mesure d'enfouissement plus en profondeur des lignes de câbles les plus critiques pour les protéger des aléas cités en mesure 31). La **mise en place de mécanismes de financements innovants** (crédits d'impôts sur les mesures d'action d'adaptation, mesure similaire à l'Aide Tremplin en faveur de plan d'action d'adaptation, etc.) conduirait à garantir la résilience des infrastructures, tout en accélérant le développement de mesures d'adaptation chez les entreprises.

Plus spécifiquement, pour les secteurs du bâtiment et de l'immobilier, pour renforcer la mesure 9, nous proposons de :



- Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions neuves avec un indicateur plus contraignant et garantissant un alignement à la TRACC
- Mettre en place une éco-conditionnalité aux aides Ma Prime Rénov en faveur des rénovations globales qui intègrent dès la conception le confort d'été pour les occupants et garantissant un alignement à la TRACC

En complément, **l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire nécessite doit faire l'objet d'une étude d'adaptation**, en intégrant des réflexions sur la conception en fonction des aléas climatiques à moyen et long termes.

4. Garantir l'assurabilité des ouvrages

La résilience du territoire et de la population face au changement climatique passe également par l'assurabilité des ouvrages, chantiers et infrastructures (hôpitaux, écoles, voies ferrées, lignes haute tension, etc.). **Une évolution des garanties du système assurantiel face aux risques climatiques pour ces activités pour les professionnels** devrait être considérée dans les réflexions et discussions entre l'Etat et les entreprises assurantielles dans le cadre de la concertation pour le PNACC 3. *(cf Mesure 2. Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel).*

Pour favoriser la résilience des infrastructures, la **concertation entre les différents acteurs du secteur et l'Etat** est nécessaire pour faciliter le déploiement rapide (réseau de froid renouvelable, etc.) et éviter les actions pouvant générer de la mal-adaptation. **L'organisation d'échanges, tels que des rencontres avec des acteurs des secteurs concernés ou des groupes de travail par exemple**, permettrait de favoriser des solutions d'adaptation efficaces, contributrices à l'atténuation du changement climatique et déployables à grande échelle à moyen terme.

Sur ce point, les mesures concernées sont notamment :

- Mesure 10. Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable
- Mesure 15. Protéger les détenus et les personnels pénitentiaires des fortes chaleurs

5. Sensibilisation et formation

Il est crucial de sensibiliser les citoyens et de former les professionnels du secteur bâtiment et infrastructures aux enjeux climatiques. Le groupe Bouygues peut jouer un rôle actif dans ce domaine grâce à TF1 et par le biais de ses collaborations avec des organismes académiques.

En complément, la mise en place de la « Mission Adaptation » est saluée mais pourrait être élargie à l'accompagnement des entreprises.

6. Indicateurs et modalités de reporting

Promouvoir l'évolution des modalités de reporting sur l'adaptation à l'échelle française dans le PNACC3, en parallèle aux réglementations européennes (CSRD et Taxonomie) est salutaire. Nous encourageons à ce que cette évolution soit pleinement alignée avec les différences exigences européennes afin de faciliter la mise en œuvre d'un reporting homogène, transparent et complet pour les entreprises du secteur privé *(cf. Mesure 40. Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises).*